REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3479

Rapport des mandataires de la Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu – Exercice 2016 Direction Générale des Services

Direction Contrôle de Gestion

Rapporteur: M. BRUMM Richard

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

PRESIDENT: M. KEPENEKIAN Georges **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES:

2017/3479 - RAPPORT DES MANDATAIRES DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) LYON PART-DIEU – EXERCICE 2016 (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION CONTRÔLE DE GESTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Société publique locale d'aménagement (SPL) Lyon Part-Dieu a été constituée le 4 septembre 2014, par délibérations n° 2013/4333 du Conseil de communauté du 16 décembre 2013 et n° 2014/6289 du 20 janvier 2014 du Conseil municipal de la Ville de Lyon, et suite aux décisions de son Conseil d'administration et de son Assemblée générale extraordinaire.

Son objet social est relatif à la réalisation, la promotion et l'animation des études, des actions et des opérations d'aménagement du quartier Part-Dieu (acquisitions, cessions d'immeubles et de tènements fonciers ; gestion, mise en valeur et entretien des terrains, ouvrages, équipements et immeubles nécessaires à l'opération ; réalisation et l'exploitation en matière de services urbains innovants et d'optimisation énergétique ; ainsi qu'à la gestion à titre provisoire des ouvrages de stationnement réalisés dans le cadre du projet d'aménagement Lyon Part-Dieu).

L'article L 1524-5 alinéa 14° du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM), ainsi que des société publiques locales (SPL).

Le document présenté au Conseil municipal a été préparé par la société.

La Ville de Lyon est actionnaire de la SPL Part-Dieu. Elle est représentée au Conseil d'administration par M. Thierry Philip.

I - Bilan financier 2016

L'exercice 2016 est la deuxième année complète de la SPL, marquée par la mise en œuvre du traité de concession, notifié le 15 février 2016 et la montée en charge de l'activité de la SPL.

En euros	2014 (en M€)	2015 (en M€)	2016 (en M€)	Tendance 2015-2016
Capital social		→		
Participation publique		→		
% participation au capital de la Métropole de Lyon		→		
% participation au capital de la Ville de Lyon		→		
Chiffre d'affaires	0	2,6	0,8	7
Produits d'exploitation	0	2,6	7,7	7
Charges d'exploitation	0,01	2,5	7,8	7
Charges d'exploitation hors dépenses pré- opérationnelles	0	1,4	1,7	7

Charges de personnel	0	1	1,3	7
Résultat d'exploitation	- 0,01	0,1	0	¥
Résultat net	- 0,01	0,1	0,02	K

Les produits d'exploitation de la société s'élèvent à 7,7 M€ Ils comprennent 0,8 M€ de rémunération liée au contrat de prestations in-house (pour les dépenses de la société entre le 1^{er} janvier et le 15 février 2016) 1,5 M€ de rémunération sur la concession (période mi-février – fin décembre) et 5,3 M€ de produits d'en cours de concession, illustrant l'avancement des dépenses de la concession par rapport aux recettes.

Les charges d'exploitation de la société s'élèvent à 7,8 M€ Elles incluent 0,7 M€de charges pré-opérationnelles relatives à l'exécution du contrat de prestation in-house et 5,4 M€de dépenses de la concession.

Les charges de fonctionnement (hors dépenses opérationnelles) s'élèvent à 1,7 M€en 2016. Les charges de personnel (76 % des charges de fonctionnement) s'élèvent à 1,275 M€sur 2016 contre 1,5 M€ initialement budgétés; le décalage dans le temps (en lien avec l'avancement opérationnel décalé) des recrutements ciblés a permis de limiter ce poste de dépenses (15,9 équivalents temps-plein contre 17,4 initialement prévus).

La rémunération de l'aménageur permet de couvrir l'intégralité des moyens humains et matériels mobilisés par la société pour la réalisation du projet Part-Dieu. Après la prise en compte de l'impôt sur les sociétés, le résultat net s'établit à 20 647 €

Au 31 décembre 2016, le bilan de la société s'élève à 14,3 M€ dont notamment :

- au passif : 4,1 M€ de capitaux propres et 10,2 M€ de dettes à court ou moyen terme ;
 - à l'actif : 0,07 M€d'actifs immobilisés et 14,3 M€d'actifs circulants.

Il n'y a pas eu d'acquisitions en 2016, et la trésorerie globale positive de la société (8,4 M€) permet de ne pas mobiliser d'emprunts.

II - Faits marquants 2016

L'année 2016 a permis de lancer l'élaboration du dossier de réalisation de la ZAC qui a pu être délibérée par la Métropole de Lyon en avril 2017.

Par ailleurs, dans le cadre de l'opération à engager sur le pôle d'échange multimodal, le dépôt du dossier de déclaration d'utilité publique a été réalisé en octobre 2016.

Un travail a été mené sur les espaces publics et les infrastructures souterraines, avec la production des avant-projets pour les équipements dont la réalisation se fera d'ici 2022.

La convention de participation au coût des équipements publics avec la société SAS Unicommerces a été signée, au titre du projet de restructuration du centre commercial Part-Dieu.

Pour le secteur hors ZAC, une convention de Projet Urbain Partenarial a été signée avec la société Orange, la société Pitch Promotion, la société FTIMMOH et la Ville de Lyon.

Des actions de communication et de concertation ont été menées en 2016, à travers la Maison du Projet, les publications de supports de communication, la participation aux salons professionnels et les réunions de concertation avec les usagers.

III - Perspectives et développement de la structure sur 2017

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'avancement du projet a été jalonné par les événements suivants :

- le dépôt des permis de construire de la Gare et du To-Lyon ;
- l'Enquête Publique sur la Déclaration d'Utilité Publique du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) Ouest ;
- l'approbation du programme des équipements publics de la ZAC et de la convention de participation d'équilibre par la Ville de Lyon ;
- l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC, de l'avenant n° 1 au traité de concession, de la convention de participation d'équilibre avec la Ville de Lyon, et du programme des équipements publics de la ZAC ;
- l'élaboration du PRO de la Place de Francfort par le maître d'œuvre des espaces publics ;
 - le lancement des premiers marchés de travaux.

Vu l'article L 1 524-5 -14° alinéa- du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

DELIBERE

Le Conseil municipal prend acte du rapport des mandataires établi sur l'activité de la Société publique locale Lyon Part-Dieu au titre de l'exercice 2016.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM